

COMMUNE DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : interdiction de stationnement, parking Espace Condorcet à Follainville-Dennemont, du mercredi 24 juin jusqu'au lundi 29 juin 2026, pour la préparation de la fête communale organisée le 27 juin 2026.

Nous, Maire de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu l'arrêté n° 82-213 du 2 mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu les lieux,

Vu les différentes manifestations prévues dans le cadre de la fête communale du 27 juin 2026,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement pendant ces manifestations,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains et des usagers,

ARRETONS

Du mercredi 24 juin 2026 au lundi 29 juin 2026

Article 1 - Le stationnement sera interdit sur le Parking de l'Espace Condorcet à Dennemont.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques de la commune de Follainville-Dennemont.

Article 3 - Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de Follainville-Dennemont sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 - Ampliation en sera remise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Limay,
- Messieurs les Chefs des Corps des Sapeurs-Pompiers de Mantes-la-Jolie et Limay,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de Follainville-Dennemont.

Cet arrêté sera porté à la connaissance des riverains et usagers par voie d'affichage et publication sur le site internet de la commune.



Fait à Follainville-Dennemont, le 16 juin 2026

Le Maire,

Samuel BOUREILLE

Affiché le : 17/06/2026

